

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 24/06/2015

Secrétaire de séance : Mme de COLNET Marie-Brigitte

Présents : tous les membres en exercice à l'exception de :

Mme HESDIN Karine (excusée) procuration à Mr DUBOIS David

1. Modification du taux d'imposition de la taxe foncière non bâtie (TFNB)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au vote des taux d'imposition 2015 le 2 avril 2015, un courrier émanant de la Préfecture du 9 juin 2015 lui a été adressé indiquant que les taux votés ne pouvaient pas être retenus.

En effet, les taux votés ne respectent pas la règle de lien entre le taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti. Le taux de FNB ne peut augmenter plus que le taux de TH selon l'article 1636B I-1b du Code Général des Impôts.

En conséquence, et afin de respecter la règle de lien, Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taxe d'Habitation : 12.18 %
- Taxe Foncière Bâti : 11.44 %
- Taxe Foncière non Bâti : 34.49 %

Après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents, l'Assemblée valide la proposition de Monsieur le Maire.

2. Validation du rapport annuel de la CLECT de la Communauté de Communes de l'Atrébatie

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 avril 2015 à Tincques.

Il précise qu'une évaluation des charges au titre de l'exercice fiscal 2014 a été faite et que plusieurs hypothèses de répartition des charges ont été proposées.

Le Maire donne lecture du rapport établi suite à cette réunion.

Il propose de délibérer afin d'approuver le rapport annuel de la commission et d'accepter les conditions de répartition des charges.

Après concertation, les membres du conseil municipal acceptent les conditions de répartition des charges au titre de l'exercice fiscal 2014.

3. Questions diverses

- Monsieur le Maire expose que suite au 2ème vote des taux d'imposition, et notamment la modification du taux de la Taxe Foncière non Bâti à 34.49 % au lieu de 36.67 %, il y a lieu de modifier le montant de la somme attendue, sur le budget primitif 2015, au compte : 7311 : -1286 €

Le budget primitif a été voté en suréquilibre en fonctionnement et en équilibre en investissement.

De même, Monsieur le Maire rappelle le partenariat avec la FDE pour un prêt bonifié de 30 000 € dans le cadre des travaux de rénovation thermique et fonctionnelle de la salle polyvalente.

Lors de l'élaboration du budget primitif, la somme concernant le remboursement de cet emprunt n'était pas encore définie.

Le prêt est à présent débloqué, le tableau d'amortissement fourni, il faut donc prévoir les crédits nécessaires à son remboursement : 1641 : 2914 € / 66111 : 204 € / 023 : 2914 € / 021 : 2914 €

- Monsieur le Maire évoque le projet du partenariat avec EPF pour l'acquisition du bien privé. Il expose que les domaines sont passés pour évaluer ce bien. Il n'a pas encore reçu leur expertise. Cependant il demande à l'Assemblée si elle lui donne l'accord de contacter le notaire chargé de cette vente dès le retour de l'évaluation des domaines et de faire une proposition d'achat pour faire l'acquisition de ce bien. L'Assemblée donne son accord pour cette acquisition mais demande à Monsieur le Maire de ne pas s'engager avec l'EPF sans avoir de plus amples renseignements sur son utilité et sur son coût.
- Monsieur le Maire donne des nouvelles des travaux de la salle polyvalente :
La FDE a validé le prêt bonifié de 30 000 € avec un remboursement total des intérêts. Suite à une réunion de leur commission, il serait accordé à la Commune une aide financière importante, pour les travaux d'isolation et d'installation d'un chauffage en géothermie. Cette subvention supplémentaire arrive en plus de celles déjà accordées. Nous attendons la notification par écrit.
Des soucis dans la cour de l'école pour l'écoulement des eaux. Une partie de cette cour sera donc à refaire. Un devis est en cours de réalisation. Une partie de ce devis sera pris en charge par les entreprises qui ont causées des dégâts. Afin d'alléger ce devis, Monsieur le Maire a proposé de fournir le rabotage pour cette réalisation. L'extérieur de la salle est terminé, reste quelques finitions. Les gouttières sont à poser. Pour les menuiseries, tout est terminé sauf l'installation des volets. Atec s'occupe à présent de l'installation du chauffage avant que Beal attaque les plafonds. La salle devrait être opérationnelle pour le 15 juillet, il restera juste les peintures.
- Monsieur le Maire parle ensuite de la mise en place du PLUI. Des prochaines réunions de travail vont s'organiser en collaboration avec plusieurs Communes avoisinantes.
- Pour terminer, Monsieur le Maire remet à chaque conseiller l'invitation au mariage de Sybille de Colnet de la part de Marie-Brigitte de Colnet et expose que pour la ducasse du 5 juillet, le comité des fêtes aura besoin d'un coup de main pour le nettoyage de la cuisine de la salle afin de la rendre fonctionnelle pour cet évènement.